
FORMULAIRE DE DEMANDE AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ANNEE 2021

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

E-mail :

J'accepte de recevoir des informations de la Communauté de communes

VOTRE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

VAE classique VAE Spécial (cargo, long-trail, handbike, ...)

Marque : Modèle :

Lieu d'achat :

Date de la facture : Coût TTC du VAE* :€

Montant facture globale (si équipements en plus) :€

**L'aide possible est calculée en fonction du coût TTC du VAE.*

QUESTIONNAIRE

Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide à l'acquisition de VAE de la Communauté de communes, merci de remplir le court questionnaire ci-dessous : les informations sont anonymes.

1. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1. Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> 6. Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> 7. Retraité |
| <input type="checkbox"/> 3. Cadre/profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> 8. Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> 4. Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> 9. Etudiant |
| <input type="checkbox"/> 5. Employé | <input type="checkbox"/> 10. Autre, précisez : |

2. Si vous êtes actif avec un emploi :

Lieu de travail :

Distance entre votre domicile et votre lieu de travail : km

Vous vous rendez majoritairement au travail :

- En voiture seul En covoiturage En deux roues motorisées
 A pied A vélo Autre :

3. Quelles sont vos intentions de déplacements avec votre VAE ?

	Tous les jours ou presque	Au moins 1 fois par semaine	A l'occasion	Jamais
Trajets domicile-travail/domicile-école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer des achats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se rendre à une activité, à un RDV, faire des démarches administratives, ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour le loisir, la balade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour faire du sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Comment avez-vous eu connaissance de l'aide de la Communauté de communes ?

- Par un article de presse
 Par le journal intercommunal
 Par les réseaux sociaux
 Par le vendeur de mon VAE
 Autre, précisez :

5. Auriez-vous fait l'acquisition de votre VAE sans l'aide de la Communauté de communes ?

- Oui
 Non

6. Comptez-vous solliciter le « Bonus Vélo » de l'Etat* aide complémentaire jusqu'à 200€ grâce à la subvention de la Communauté de communes ?

- Oui
 Non, je ne suis pas éligible

**Le « Bonus vélo » est octroyé sous conditions d'éligibilité (Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 13 489 € et de l'année précédant l'achat du cycle). Le montant dépend de la subvention octroyée par la Communauté de communes. Pour bénéficier de cette aide complémentaire, vous devez déposer un dossier distinct auprès de l'Agence de Services et de Paiement.*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de la Communauté de communes en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter à : info@cc-paysdesherbiers.fr. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Le dossier de demande d'aides doit être envoyé (ou déposé) à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes du Pays des Herbiers
Service Développement durable
9 rue de la Guerche - 85500 LES HERBIERS**

Pièces à fournir :

1. Le **formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé**,
2. La copie de la **facture d'achat du VAE** (NE PAS TRANSMETTRE L'ORIGINALE), postérieure au 21 février 2021 et antérieure au 1er janvier 2022. Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que les références (marque et modèle du VAE) et le prix TTC du VAE. ATTENTION : un ticket de caisse n'est pas une facture conforme.
3. La copie du **certificat d'homologation** française du VAE mentionnant la norme NFEN15194.
4. **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, d'abonnement internet, taxe d'habitation, taxe foncière, ...).
5. Deux originaux de la **convention complétée** (nom et coordonnées), signée,
6. Un **RIB** au nom du demandeur.

Cette aide est sans condition de ressources. Un seul dossier par demandeur sera traité.

PROCEDURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Après réception du dossier, **la Communauté de communes du Pays des Herbiers instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 30 jours** :
 - Si le dossier n'est pas complet, les pièces complémentaires seront demandées soit par mail, soit par téléphone.
 - Si le dossier est complet, la Communauté de communes du Pays des Herbiers envoie un accusé de réception de dossier complet. Dans ce cas, le demandeur est informé de la date de passage en Commission pour avis.
- Après avis favorable de la Commission, la demande est transmise au bureau communautaire pour validation. Après validation, le demandeur est informé par courrier de l'attribution de la subvention et de son montant exact. **Une délibération nominative lui est adressée et doit être impérativement retournée datée et signée à la Communauté de communes du Pays des Herbiers.**
- Dès réception de la délibération datée et signée du bénéficiaire, **la Communauté de communes du Pays des Herbiers procède au versement de l'aide**. Un courrier récapitulatif de la date et le montant de l'aide versée ainsi que l'intitulé du modèle du VAE, est transmis au bénéficiaire. Pour les bénéficiaires éligibles au « bonus vélo » de l'Etat, ce courrier est à joindre obligatoirement au dossier de demande d'aide et à déposer auprès de l'Agence de service et de Paiement (<https://www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique>).

CONTACTS

Service Développement Durable
de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers
Tél : 02 51 91 87 07 - Mail : info@cc-paysdesherbiers.fr